



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2015

à 20 heures

à la salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

Au regard des avis formulés par la commission des affaires scolaires, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur les 10 points suivants :

- 1- LE COUT DE REVIENT D'UN ENFANT DE L'ECOLE PUBLIQUE A. JACQUARD POUR L'ANNEE CIVILE
- 2- LA FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ST JOSEPH AU TITRE DE L'ANNEE CIVILE 2015.
- 3- LA PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE
- 4- LA FIXATION DU TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2015/2016.
- 5- PRINCIPE DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX COUT SOCIAL DU RESTAURANT SCOLAIRE
- 6- LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPAS POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE SPECIALISEE A L'EXTERIEUR
- 7- TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR LA RENTREE 2015/2016
- 8- TARIFS DE L'AIDE AUX DEVOIRS POUR L'ANNEE 2015/2016
- 9- PARTICIPATION COMMUNALE A L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES
- 10- SUBVENTION COMMUNALE A CARACTERE SOCIAL LIEE AUX ACTIVITES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

11- FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Le Président de la Communauté de Communes a sollicité le Conseil municipal pour que celui-ci se positionne sur la question de l'attribution du FPIC. Il propose la conservation intégrale du fonds pour le financement des investissements intercommunaux. La Part pour la Commune de Sérent s'élève à un montant de 50 425 € (Montant global de 476 406 € dont 150736 € de dotation intercommunale et 325671 de dotations communales)

12- DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil sera invité à prononcer à des ajustements budgétaires pour le budget principal, les budgets annexes assainissement, locaux commerciaux et pôle de services.

13- ARRET DU DOSSIER DE REVISION ALLEGEE INTEGRANT L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre du projet d'extension de la carrière de la petite Haie, le conseil est appelé à arrêter le dossier de révision allégée. Il conviendra ultérieurement de fixer une date de rencontre avec les personnes publiques associées et de réaliser une enquête publique. Cette enquête sera jumelée avec celle portant sur la modification du règlement du PLU.

14-AFFAIRES FONCIERES

Le conseil sera invité à se prononcer sur les prix d'acquisition de portions de chemins en vue de régulariser l'emprise foncière. Sur proposition de la commission voirie, il sera également amené à se positionner sur des demandes de particuliers (la Ville Guého, la Boire).

15- PROJETS DE CESSIION DE CELLULES DANS LE POLE DE SERVICES, DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL AU MAIRE POUR L'AUTORISER A FIXER LE PRIX DE VENTE ET A FINALISER

M. le Maire fait part à l'assemblée du souhait de certains locataires de faire l'acquisition de leur cellule commerciale. Compte tenu du contexte bancaire favorable, des cessions à court terme pourraient être envisagées. En conséquence le conseil est invité à déléguer au Maire le soin de fixer le prix de cession des dites cellules étant entendu qu'une consultation des services des domaines est obligatoire et de l'autoriser à finaliser ces ventes.

16-AMENAGEMENT DU CLOS DU VERGER : VALIDATION DU PROJET

Suite à la réunion avec les habitants du Clos du verger, il est proposé d'entériner le projet d'aménagement et de lancer la consultation des entreprises.

17-COLLABORATION AVEC LE CDG DU MORBIHAN POUR LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Les services de l'AMIEM se désengageant de son activité, le Centre de Gestion propose d'assurer la mission de médecine professionnelle et préventive. Il a dès à présent engagé les démarches pour assumer cette compétence. Les Communes ont obligation d'assurer ce service dont la mission est d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail.

18-AFFAIRES DIVERSES

- Questions intercommunales
- Travaux en cours
- questions diverses
